



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Délibération n° 21 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Étaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Monique MARCILLAC, (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO, M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Joseph MARCO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2017 - Adoption

Mme Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, expose au Conseil municipal :

Dans le cadre du budget primitif 2017 et pour soutenir l'action des différentes structures œuvrant sur le territoire communal, il convient d'affecter les subventions de fonctionnement telles que décrites dans le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	2016	2017
A.S.P. PIGNAN	14 500 €	14 500 €
ACCORPS	300 €	300 €
ACPG-CATM	1 200 €	1 200 €
AMICALE BOULISTE PIGNANAISE	700 €	700 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS PIGNAN	1 500 €	1 500 €
APEL ECOLE PRIMAIRE ST CHARLES	500 €	500 €
ARTISTES PEINTRES - SCULPTEURS	300 €	300 €
ARTS DU VITRAIL	300 €	300 €
ASR	300 €	300 €
ASSOCIATION RETROMECANIQUE	500 €	500 €
ASSOCIATION ZEBULON FAMILLES RURALES	200 €	200 €
ATELIERS FEMININS	250 €	250 €

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 21/2017****Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2017 - Adoption.**

CHORALE EL ECO	650 €	650 €
CLUB VENE ET MOSSON	450 €	450 €
COMITE DE JUMELAGE	3 000 €	3 000 €
CONTISSIMO	1 200 €	1 200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. AUBRAC	15 500 €	15 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE L. LOUBET	4 230 €	4 230 €
COOPERATIVE SCOLAIRE M. ALBERT	8 060 €	8 060 €
COUNTRY K'DANSE	200 €	200 €
CRECHE ZEBULON	105 000 €	105 000 €
DAICI DALAI	200 €	200 €
ECG	500 €	500 €
ECOLE DE MUSIQUE L'INTERNOTE	5 300 €	5 300 €
FSE	350 €	350 €
GRS	1 000 €	1 000 €
GYM CHOC	500 €	500 €
ID COUTURE	300 €	300 €
JUDO CLUB PIGNAN	800 €	800 €
KOLAM	200 €	200 €
LE FITNESS	200 €	200 €
L'OLIVIER	200 €	200 €
O2 GYM	600 €	600 €
OBS	700 €	700 €
PASSION PHOTO PIGNAN	500 €	500 €
PIGNAN AUTO SPORT	100 €	Pas de demande
PIGNAN HAND BALL	3 000 €	3 000 €
PIGNAN VTT	300 €	300 €
REVEIL PIGNANAIS	900 €	900 €
SCRABBLE	150 €	150 €
SYNDICAT DE CHASSE	1 000 €	1 000 €
TAMBOURIN CLUB PIGNAN	2 000 €	2 000 €
TEMPS DANSE	500 €	500 €
TENNIS CLUB	3 000 €	3 000 €
THEATRE ATELIER DES BULLES	1 000 €	1 000 €
THEATRE LA CHICANETTE	1 000 €	1 000 €
TOTAL	183 140 €	183 040 €

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 24 mars 2017.

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 21/2017

Objet : Finances – Affectation des subventions de fonctionnement 2017 - Adoption.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées :

- DECIDE L'OCTROI ET L'AFFECTATION des subventions de fonctionnement, telle que détaillées ci-dessus ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Monsieur MESSINA ne prend pas part au vote.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 28
Pour : 27
Contre : 1 (M. Jean-Marie POURTIER)
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Michelle Cassar".

Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie ; que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN